

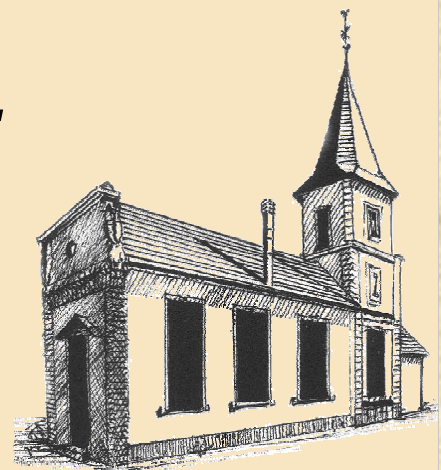
# CLIMBACH

BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2011



**S'HADELBIIRE  
BLADDL**





Cool !

Allongé (e) sur un des vingt six bancs forestier installé autour du village, « S'HADELBIIRE BLADDL 2012 »

Entre les mains, tiens! Tiens!



### Pourquoi « S'HADELBIIRE BLADDL »

Parce que la cueillette des myrtilles a constitué pendant longtemps une ressource d'appoint pour les Climbachois.

Ces myrtilles ou Heidelbeeren, ont aussi contribué à la renommée de notre village, à tel point qu'on surnomme les habitants : « *Heidelbeereschnitzer* ou *Heidelbeereschlacker* »

# SOMMAIRE

Edito du maire	03
Nos pensées vont à ...	04
Vie communale	05
Services de la mairie	06
Informations pratiques	07 - 08
Démarches administratives	09
Etat civil 2011	10
Les grands anniversaires	11
Fleurissements 2011	12 - 13
Retrospective	14 - 15
2011 en image	16 - 20
Vie associative	21
Le mot des sapeurs pompiers	22 - 23
L'école de Climbach	24 - 25
Investissements 2011	26 - 27
Urbanisme	28 - 29
Calendrier des fêtes et manifestations 2012	30

Je remercie , Monsieur Werner ROCOLL pour l'autorisation de publier les dessins et vous propose une peinture à l'huile sur toile de Jérôme Lorentz en page de couverture.

Directeur de la publication : Stéphanie Kochert , Maire de Climbach

Ont participé à la réalisation de ce bulletin d'informations : Stéphanie Kochert, Maire - Fabrice Schreiber, Chef de section - Florence Rosio, enseignante - Marie Christine Dehlinger, enseignante - Laurent Kiény, Tennis Club - Pierrette Schmitt, comité des fêtes - Danielle Martin secrétaire de mairie.

Imprimé par les soins de la mairie de Climbach - Tirage 200 exemplaires - distribué gratuitement par l'équipe municipale



2011 a été une année difficile à bien des égards. Une crise financière dont nous n'apercevons pas l'issue, des charges et des compétences de plus en plus lourdes, et au sein même de la mairie le décès subit de notre secrétaire, laissent un goût amer.

2012 se présente déjà à nous, sans grand espoir de reprise économique et dans une morosité budgétaire sans précédent. Toutefois je n'aimerai pas me laisser aller à un pessimisme outrancier. La municipalité a su mener des projets à bien et compte bien tenir ses engagements en dotant notre village des moyens qu'il mérite, afin que chacune et chacun d'entre nous trouve ici une certaine qualité de vie. Ceci bien sûr dans les limites de nos possibilités financières.

Ainsi la première tranche de renouvellement des canalisations d'eau potable a été menée à terme au printemps, la Rue du Porche de la Chapelle et l'accès à la Maison des Enfants ont revêtu peau neuve.

Des travaux de moindre importance mais nécessaires, tels que la pose d'un nouveau grillage autour de la cour et à la sortie d'école, le marquage au sol et le cheminement des piétons de la mairie vers le croisement ont été menés. Des tableaux interactifs ont été installés dans trois salles de classes. La déconnexion de la fosse au foyer communal a été réalisée.

Cette année nous avons également axé fortement nos efforts sur et autour du fleurissement communal. Le personnel communal, des élus et quelques mains vertes, bénévoles ont réuni leur savoir-faire pour embellir le village : nettoyer les murs en grès, nouvelles plantations, parterres refloris, déplacement et mise en valeur de la statue de l'archange Saint Michel. A ce sujet, je remercie chaleureusement l'Association gérante de la Maison d'Enfants Alphonse Oberlé, pour leur don.

Nous avons obtenu ainsi le 2<sup>e</sup> prix au niveau départemental dans la catégorie de 301 à 1000 habitants et avons eu le privilège d'être nommé pour l'obtention d'une première fleur.

Après cette année de labeur, se profile déjà 2012. Ainsi, malgré une conjoncture peu propice à de gros investissements nous avons décidé de maintenir le programme des travaux

d'eau qui reste notre priorité ultime, dans ce mandat.

La construction de la station de neutralisation et la réfection des stations de pompage devront être enfin réalisés cette année, et non en 2011 comme prévu initialement, l'Agence Régionale de Santé ayant demandé une étude complémentaire, sur le procédé et les matériaux utilisés. Nous sommes aujourd'hui en mesure de lancer les consultations.

Parallèlement sera engagé le renouvellement des canalisations d'eau potable de la route de Wissembourg jusqu'à la rue des Prairies via la route de Bitche ainsi que 2 tronçons de la route de Soultz. Ces derniers travaux dans le cœur du village provoqueront quelques désagréments. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre compréhension et votre patience. Nous avons également programmé le réaménagement de l'entrée de la Mairie et de l'accès handicapé, non conforme à l'heure actuelle. De nouvelles signalisations et le remplacement de la signalétique vétuste est aussi à l'ordre du jour

Dans l'esprit de développement de notre village et pour illustrer notre action, je voudrais vous faire part de cette citation d'Edouard Le Roy, « Pour l'homme ne plus progresser, ne plus tendre au delà de ce qu'il est et de ce qu'il a, c'est aussitôt déchoir. Interrompre l'ascension, c'est aussitôt redescendre »

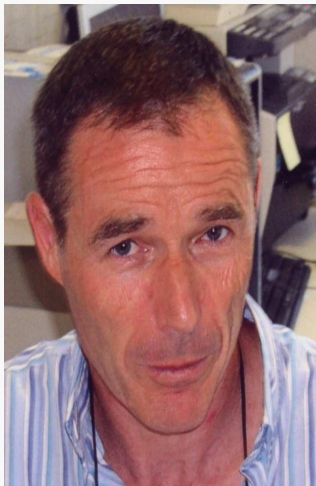
Somme toute, à l'aube de cette nouvelle année, cette tribune me permet de remercier toutes les forces vives de notre village (conseil municipal, associations, corps de sapeur pompiers, personnel communal) qui à travers leur engagement, leur dévouement et leur implication, participent activement au mieux vivre ensemble, et au bien être de chacune et chacun d'entre nous.

Sans oublier les personnes malades ou seules et les familles en deuil, pour qui j'ai une pensée particulière, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite pour cette nouvelle année.

Votre Maire

Stéphanie Kochert

# Nos pensées vont à ...



## Hommage

### à notre secrétaire de Mairie :

**E**n détachement du Trésor Public pour trois ans et arrivé à Climbach en août 2009, Mr Théo Bonis n'aura pas eu le temps d'aller au bout de son contrat. Atteint par la maladie, aussi courte que pénible, il s'est éteint le 11 juillet dernier.

Pendant les 20 mois passés au service de la commune, nous avons pu apprécier sa droiture de caractère et nous mesurons encore aujourd'hui la grandeur de la perte.



## En mémoire à Jérôme Lorentz artiste –peintre

**L'**année 2012 marque le 15<sup>ème</sup> anniversaire du décès de Jérôme Lorentz, artiste peintre originaire de notre village. Né à Wissembourg en 1974, Jérôme était pas-

sionné de dessin depuis sa tendre enfance et se lançait réellement dans la peinture en février 1992. Ses principales disciplines étaient la gouache, la peinture à l'huile à la plume. Ses débuts de gouache représentaient surtout la faune et la flore qu'il exposait à Woerth début 1994.

Dans la foulée, il fit la connaissance de John H Claeys, artiste peintre comme lui, qui habitait au Flecken à Lembach. Cette rencontre lui sera doublement bénéfique, non seulement pour ses conseils inestimables au niveau de la peinture mais surtout au niveau humain car c'est le début d'une grande amitié et complicité entre eux. Ainsi, la même année, Jérôme se lançait dans la

peinture à l'huile en commençant par les natures mortes puis en continuant avec les maisons à colombages et les paysages de Climbach et de la région. Jérôme présentait ses œuvres dans les expositions auxquelles il participait dans toute la contrée. Jérôme était aussi l'instigateur d'expositions artistiques au village. Mais une maladie génétique était détectée chez Jérôme qui se retrouvait dès l'âge de 13 ans en fauteuil roulant, souffrant de myopathie, les jambes paralysées. Il luttait contre cette maladie qui le gagnait peu à peu en participant aussi aux téléthons, persuadé que sa maladie sera vaincue. Malheureusement, il décédait le 30 mai 1997. Avec sa disparition, il laissait derrière lui un grand vide dans toute sa famille (il était fils unique) et dans le monde artistique. Avec son talent réel et reconnu, nous contemplons aujourd'hui ses tableaux, souvenirs impérissables en sa mémoire (De Eichbaum)

*Madame le Maire,  
les Adjoints, le Conseil Municipal  
ainsi que le personnel communal,  
vous présentent à toutes et à tous  
les meilleurs vœux de bonheur, de prospérité,  
de réussite et surtout de santé  
pour la nouvelle année 2012*



## ***Bienvenue à CLIMBACH***

**Nous sommes heureux  
d'accueillir**



### **Famille**

**Monsieur Jonathan VALLEE et  
Mlle Carole CALSACY  
21, rue de Wingen**

### **Famille**

**César BAESSO  
7, route de Soultz sous Forêts**

### **Famille**

**Monsieur Yohann GIRARDEAU  
Et Mlle Aurélie RAYMOND**

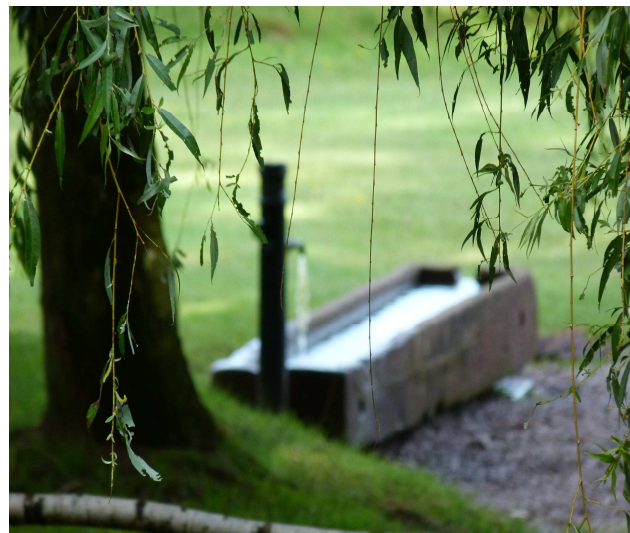
### **Famille**

**Jonathan HEINRICH  
8, rue des Noyers**

### **Famille**

**Nathanël GAUTRIN  
10, route de Soultz**

**Monsieur Eric VOGEL  
1, rue des Prairies**



## **Les Vœux de la Municipalité**

Madame le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux  
invitent les habitants à la cérémonie des vœux,

qui aura lieu

**le samedi 14 janvier 2012**

**à 18 h00** au foyer communal

***Les nouveaux arrivants seront mis à l'honneur.***

Nous comptons sur votre présence.

# Services de la Mairie

A partir du 3 janvier 2012  
Horaires d'ouverture au public

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	Fermée	15h à 16h30
Mardi	10h à 12h	16h00 à 18h30
Mercredi	Fermée toute la journée	
Jeudi	Fermée	15h—16h30
Vendredi	10h—12h	Fermée
Samedi	10h—12h	

**2, Route de Soultz - 67510 CLIMBACH**  
**Tél : 03 88 94 43 73—Fax : 03 88 94 26 75**



## Les prochaines élections

- ◆ **Elections présidentielles :**  
**Les 22 avril et 6 mai 2012**  
Durée du mandat 5 ans
- ◆ **Elections législatives :**  
**Les 10 et 17 juin 2012**  
Durée du mandat 5 ans

### Inscription sur la liste électorale :

Etre âgé (e) de + 18 ans, de nationalité française. Sauf pour les élections municipales et européennes où les ressortissants

de l'union européenne peuvent s'inscrire sur une liste complémentaire.

Les jeunes atteignant 18 ans, sont inscrits d'office sur la liste.

Pour les personnes arrivants dans la commune, l'inscription est une démarche volontaire et personnelle.

Se présenter avec une carte d'identité et un justificatif de domicile. Il est possible de s'inscrire au courant de l'année jusqu'au le 31 décembre à 12h00, l'année précédent les scrutins.



OBJECTIF  
CITOYEN



## LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

<b>QUI ?</b>	Garçons et filles de nationalité française
<b>OÙ ?</b>	À la mairie de ton domicile
<b>QUAND ?</b>	Dès 16 ans
<b>AVEC QUOI ?</b>	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile

### POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

**Attention à l'âge de 16 ans**, les jeunes filles et garçons sont invités à se présenter à la Mairie pour répondre à cette obligation. Une attestation certifiant que la démarche a été effectuée leur sera remise à cette occasion. Vous avez plus de 16 ans et 3 mois, et vous n'êtes pas recensé(e) : présentez vous le plus tôt possible à la mairie pour régulariser. Votre inscription sera prise en compte.



# Informations pratiques

## Propreté et environnement

- **Déchetterie de Lembach :**  
Tél : 03 88 94 25 93  
du mardi au samedi de  
9h00 à 12h00—14h00 à 17h00
- **Déchetterie de la pépinière à Wissembourg:**  
Rue de la Pépinière  
tél : 03 88 54 39 54  
du mardi au samedi de  
9h00 à 12 h00 - 14h à 18h00
- **Smictom Nord du 67**  
29 Rue principale Altenstadt  
Info sur tri des déchets  
tél : 03 88 54 84 00
- Stockage à Wintzenbach  
Tél 03 88 86 18 22

## Collecte des ordures ménagères

En 2012, la collecte des ordures ménagères (**Bacs bruns**) aura lieu tous les jeudis.

En raison des jours fériés, cette collecte est reportée au lendemain. Se reporter au calendrier des collectes.

**Chaque abonné est invité à signaler tout changement de situation ou de composition du foyer auprès des services de la Communauté des Communes de Wissembourg.**

**Pour tout renseignement : Tél : 03 88 05 35 52  
Mme Michel Gentes - tous les lundis de 14h00 à 17h30 et les mercredis de 09h00 à 12h00**

## Collecte des poubelles bleues

Se reporter au calendrier des collectes.

Un doute ou une question sur le tri, un seul numéro à composer : 03 88 54 84 00



## **Les permanences des diverses administrations :**

### • Permanences du Député

#### **M. Frédéric REISS**

12, allée des Peupliers à Altenstadt  
Tél : 03 88 54 81 00 /Fax : 03 88 94 18 16  
Tous les jours de 8h30 à 12h et 14h15 à 18h

### • Sous Préfecture de Wissembourg

Tél : 03 88 54 17 80  
Lundi et Mercredi 8h15 à 12h—13h30 à 18h  
Mardi et Jeudi 8h15 à 12h—13h30 à 17h  
Vendredi 8h15 à 12h—13h30 à 18h

### • CRAV : Tél 39 60

1er et 3eme vendredi du mois sur rendez vous (à l'Abra Residence Massol)

### • La Caisse d'Allocations Familiales :

Té: 0820 25 67 10  
Tous les lundis de 9h à 12h : Rue de la Pépinière à Wissembourg :  
1er et 3eme vendredi du mois sur rendez vous à l'Abra Residence Massol.

### • ALLÔ, service public :

Pour toutes les questions administratives :  
du lundi au vendredi de 8h à 19h et  
le samedi de 9h à 14h : **Tél : 3939**

### • Impôts services :

Pour toutes les questions sur les impôts :  
du lundi au vendredi de 8h à 22h  
Le samedi de 9h à 19h : **Tél : 0810 46 76 87**



## Rappel de la Loi sur les chiens dangereux :

La survenance régulière d'accidents graves, parfois mortels, causés le plus souvent par des chiens dits d'attaque ou de défense, a conduit le ministère de l'intérieur à compléter et à améliorer le dispositif de prévention et de protection relatif aux chiens dangereux. Tout en maintenant les mesures existantes, la loi du 20 juin 2008 rend notamment obligatoire l'obtention, avant le 31 décembre 2009, d'un permis - propriétaires ou des détenteurs de chiens de catégories 1 et 2.

# Informations pratiques

## Déclaration de travaux :

Tous les travaux effectués : ravalement de façades, ou de panneaux solaires ... **sur les maisons** ainsi que sur **les terrains** doivent faire l'objet d'une déclaration impérative en mairie.

### Nouveaux décrets appliqués au 1er janvier 2012 :

Le nouveau décret relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes, vise à simplifier les procédures d'autorisation d'urbanisme pour les projets d'extension de construction existantes. Il modifie les articles R421-14 et R421-17 du code de l'urbanisme.

Ainsi par exception à la règle générale qui prévaut pour les travaux portant création de SHOB, les travaux d'extension réalisés sur des constructions existantes situées dans des zones urbaines des PLU ou des POS ne sont soumis à permis de construire qu'à compter de la création d'une SHOB supérieure à 40m<sup>2</sup>.

Toutefois, les travaux d'extension en zone urbaine dont la SHOB est comprise entre plus de 20m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup> restent soumis à permis de construire, dès lors que l'ensemble de la construction (partie existante et extension cumulées) dépasse un des seuils de recours obligatoire à l'architecte fixé à l'article R 431-2 du code de l'urbanisme, notamment celui de 170 m<sup>2</sup> pour toute construction autre qu'agricole réalisée par une personne physique pour elle-même.

Le décret, supprime également l'obligation générale d'un permis de construire pour les travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou agrandir une ouverture . (article R421-14)

L'entrée en vigueur du décret s'applique pour les projets déposés à compter du 1er janvier 2012.

Nous insistons sur le fait que la possibilité de ne pas être soumis à la nécessité de déposer un permis de construire pour les projets supérieurs à 20 m<sup>2</sup> et inférieurs à 40 m<sup>2</sup> est plutôt limitée et elle ne concerne donc que :

- les communes dotées d'un POS ou d'un PLU
- les extensions de construction existante
- les constructions situées en zone U des POS ou PLU
- les projets dont la surface totale (extension + existant) ne dépassent pas 170 m<sup>2</sup> pour une personne physique pour elle-même)



## Conseils aux particuliers :

Construire, transformer ou agrandir votre logement. Votre architecte-Conseiller du CAUE intervient dans la commune. Il vous renseigne et vous informe sur les problèmes concernant l'acte de construire.

Il vous aide à tirer parti de votre terrain, connaître les règles administratives, définir les besoins, l'organisation et l'importance des espaces aptes à y répondre, adapter le projet au site et à son environnement, envisager les techniques, les matériaux et les couleurs appropriés, maîtriser les coûts de construction et les dépenses de fonctionnement.

Prenez rendez-vous au CAUE du 67 -5 Rue de Hannon 67000 STRASBOURG

Tél 03 88 15 02 30

Ou sur le site [www.caue67.com](http://www.caue67.com) dans la rubrique « service aux particuliers ».

Tableau d'application du régime d'autorisation des travaux sur constructions existantes créateurs de SHON, en vigueur à compter du 1er janvier 2012, pour les maîtres d'ouvrage personnes physiques construisant pour eux-mêmes.

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES ayant pour effet de créer :	En droit commun	En zone U des POS/PLU	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface hors œuvre nette au-delà de 170 m <sup>2</sup>	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface hors œuvre nette au-delà de 170 m <sup>2</sup>
une surface hors œuvre brute inférieure ou égale à 2 m <sup>2</sup>		Dispense R421-13	
<b>2 m<sup>2</sup></b>			
une surface hors œuvre brute supérieure à 2 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20 m <sup>2</sup>		Déclaration Préalable R421-17 f)	
<b>20 m<sup>2</sup></b>			
une surface hors œuvre brute supérieure à 20 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 40 m <sup>2</sup>	Permis de construire R421-14 a)	Déclaration Préalable R421-17 f)	
<b>40 m<sup>2</sup></b>			
une surface hors œuvre brute supérieure à 40 m <sup>2</sup>	Permis de construire R421-14 a)		

<sup>1</sup> A partir du 1<sup>er</sup> mars 2012 les références à la SHOB et à la SHON seront supprimées en application de l'Ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme. Son décret d'application à paraître prochainement viendra modifier la partie réglementaire du code de l'urbanisme pour exprimer les seuils de soumission des projets à déclaration préalable ou permis de construire en surface de plancher et emprise au sol.



# Les démarches administratives

<b>Naissance</b>	<b>Lieu</b>	<b>Pièces à fournir</b>
Déclaration de naissance	Mairie lieu de naissance	Livret de famille et certificat d'accouchement à faire dans les 3 jours
Extrait de naissance	Mairie lieu de naissance	Livret de famille
<b>Famille</b>		
Livret de famille	Mairie	Gratuit
Dossier de mariage	Mairie du domicile	Attestation et justificatif de domicile, copie intégrale de l'acte de naissance, pièce d'identité
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date du mariage + justificatif d'identité
<b>Décès</b>		
Déclaration de décès	Mairie du lieu du décès	Livret de famille et certificat de décès dans les 24 Heures
Copie de l'acte de décès	Mairie du lieu du décès	Date du décès, pièce d'identité
<b>Identité</b>		
Carte nationale d'identité CNI (valable 10 ans)	Mairie du domicile	Copie ancienne CNI, 2 photos, justificatif du domicile (facture Edf) Encas de perte ou vol : acte de naissance et 25 € de timbre fiscal.
Carte d'identité pour mineur	Mairie du domicile	Copie ancienne CNI, copie de la carte d'identité du représentant légal, 2 photos, justificatif du domicile (facture Edf) du représentant légal Encas de perte ou vol : acte de naissance et 25 € de timbre fiscal. Si 1er demande fournir extrait de naissance
Certificat de nationalité	Greffe du Tribunal d'instance	Téléphoner au bureau de Haguenau : tel 03 88 06 03 80
Passeport	Mairie désignée par la Préfecture du 67	Carte d'identité valide, 2 photos (facultatif) justificatif du domicile, ancien passeport, acte de mariage pour les femmes mariées.
Sortie du territoire	Mairie du domicile	Carte d'identité du mineur et du représentant légal
Carte d'électeur	Mairie	Carte d'identité + livret de famille + justificatif de domicile
Recensement militaire	Mairie du domicile Mois du 16ème anniversaire	Carte d'identité + livret de famille (dans les trois mois qui suivent l'anniversaire)

## L'administration en ligne :

Vous pouvez réaliser vos démarches administratives sur internet. Plusieurs sites sont là pour vous aider :

- Sur **www.mon.service-public.fr**, simplifiez votre déclaration avec les services publics, réalisez et suivez vos démarches administratives en ligne
- Sur **www.acte-etat-civil.fr**, demandez vos actes d'état civil
- Sur **www.changement-adresse.gouv.fr**, vous pouvez déclarer votre changement d'adresse

## Les passeports biométriques :

Depuis le 9 juin 2009, la mairie de Wissembourg fait partie des 2 000 communes françaises qui sont équipées du matériel nécessaire à l'établissement des passeports biométriques.

Vous pouvez faire établir ce document à la mairie de Wissembourg du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 14h à 18h00, et le samedi de 9h à 11h.

Communes les plus proches : Haguenau, Niederbronn-les-Bains.

## Déclaration de départ et d'arrivée

Les personnes arrivant ou quittant la commune sont tenues de le signaler en Mairie.

Le secrétaire à besoin de mettre en conformité les différents documents administratifs vous concernant et d'en vérifier l'exactitude (liste électorale etc. ...). Vous pouvez demander la modification de l'adresse portée sur votre CNI, votre permis de conduire, ou votre passeport, mais ce n'est pas une obligation légale. En revanche, la carte grise des véhicules doit toujours mentionner la résidence actuelle du proprié-

## Naissances

Le 05 janvier

Claire LACOMBE  
Fille de Nicolas et de Christel HUSS  
8, rue des Chênes

Le 5 février

Maëlys, Marie, Anneliese GRESSEL  
Fille de  
Christophe et de Stella née KAPPES  
5, Rue des Roses

Le 23 mars

Lilyo Charles, Maurice BAESSO  
Fils de César et d'Amandine LUTHRINGER  
7, route de Soultz sous Forêts

Le 26 mars

Eline LARIBI  
Fille de Raphaël et de Régine née MALL  
16a, route de Bitche

Le 13 juin

Manon LOEFFLER  
Fille d'Eric et de Claudia née Wagner  
16, rue des Chênes

## Félicitations

## Mariage

Le 14 mai



Christelle SCHWEICKART et  
Gilles, Charles, Marie GALLOU

**Félicitations  
aux jeunes mariés**

## Anniversaires

Le  
30 mars



Les 85 ans de Joséphine SCHMITT

Le  
31 août



Les 80 ans de Jean-Georges REEBER

Le 21  
décembre



Les 90 ans de Maria GASSMANN

## Félicitations aux heureux jubilaires

## Décès



**Le 10 mai**, à l'âge de 88 ans  
**Héloïse BIERLING née BERNARD**  
Maison de Retraite Wissembourg  
Anciennement 15, Rue de Wingen

**Le 24 octobre**,  
à l'âge de 83 ans  
**Raymond FREY**  
10 Rue de Wingen



***Sincères condoléances  
aux familles éprouvées***



# Les grands anniversaires 2012

## 91 ans

GASSMANN Marie

21 décembre 1921

## 90 ans

KUNTZ René

3 janvier 1922

## 89 ans

SCHMITT Albert  
SCHREIBER Rose  
KUNTZ Rose

8 juin 1923  
10 juin 1923  
21 décembre 1923

## 88 ans

GEBUS Caroline

26 août 1924

## 87 ans

URLACHER Georgette  
BAUMGARTNER René

23 avril 1925  
2 mai 1925

## 86 ans

KOCHERT Joséphine  
WITTMANN Louise

30 mars 1926  
14 avril 1926

## 85 ans

SCHWEICKART Berthe  
WUST Odile

27 février 1927  
14 décembre 1927

## 84 ans

SCHMITT Antoinette  
RAUCH Antoine  
RUFFY Madeleine  
BLEY Daniel

28 mai 1928  
5 septembre 1928  
18 octobre 1928  
23 novembre 1928

## 83 ans

GUARDABACCI Lina  
VORBURGER Charles  
RUDLOFF André

27 avril 1929  
2 août 1929  
4 septembre 1929

## 82 ans

ROYAL Charles  
MONTIGNY Raymonde

12 février 1930  
9 avril 1930

## 81 ans

REEBER Jean Georges

31 août 1931

## 80 ans

OHLMANN Marthe  
KOCHERT Marie Louise

11 janvier 1932  
12 septembre 1932

## 79 ans

FREPPEL Jean Paul  
SCHMITT Lucien  
LORENTZ Madeleine

20 janvier 1933  
26 mai 1933  
21 juillet 1933

## 78 ans

TROG Caroline  
SERAPHIN Alice  
RESCH Herbert  
COURTOIS Yves  
FREY Madeleine  
REEBER Marie rose  
WUST Antoine

14 février 1934  
15 avril 1934  
22 avril 1934  
24 avril 1934  
14 mai 1934  
12 juillet 1934  
30 juillet 1934

## 77 ans

BABILLON Armand  
TROG Paul  
SCHREIBER Jacqueline  
MEYER Joseph  
SCHMITT Edmond  
KOCHERT Marie Yvonne  
KALF Christa  
SCHMITT Joséphine  
OHRUH Andrée

11 janvier 1935  
31 janvier 1935  
16 mars 1935  
5 juin 1935  
6 août 1935  
3 septembre 1935  
19 octobre 1935  
6 novembre 1935  
7 novembre 1935

## 76 ans

ROYAL Bernadette  
FREPPEL Jacqueline

18 janvier 1936  
5 décembre 1936

## 75 ans

MEIER Gérard  
TROG Frieda  
ROTT Robert  
GILLMING Frédéric

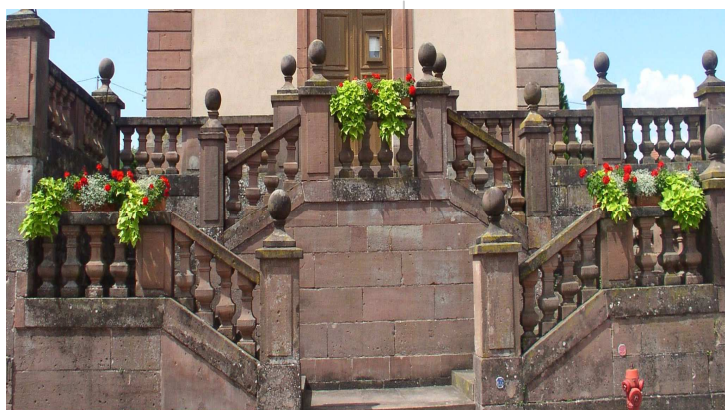
28 mars 1937  
31 mars 1937  
21 mai 1937  
19 octobre 1937

# Fleurissement 2011



## Prix du fleurissement pour 2010

Tous les ans et après inscription, le Conseil Général et le Comité Départemental



du Tourisme arpente les rues de notre village dans le cadre du Concours des Maisons, Villes et Villages Fleuris.

L'implication du personnel de la mairie et des élus pour embellir Climbach, a porté ses fruits et notre village a été honoré pour le fleurissement de 2010.

- 1er diplôme est décerné par le jury départemental pour le fleurissement au « **Monuments aux Morts et ses deux Eglises** ».

- Le 2eme par le jury d'arrondissement pour le décor floral à la « **Mairie - Fontaine Entrée du village et devant l'Eglise Catholique** » pour les communes

## La remise du prix du fleurissement pour l'année 2011

Pour l'année 2011, la commune a été classée 2ème catégorie « 301 à 1000 habitants ». Au printemps dernier, a eu lieu un « osterputz communal ». Respectivement les murs et escaliers des deux églises, les murs ceinturant le Monument aux Morts et le cimetière ainsi que la fontaine ont eu droit à un lavage à l'eau pour que les pierres en grès retrouvent leur lustre d'antan.

Une opération réussie et même relevée par le jury d'arrondissement lors de leur tournée, en juillet, pour l'inspection du fleurissement communal.

- Avec les parterres reflouris de part et d'autre de l'escalier menant à l'église catholique,

- la mise en place de l'archange St Michel (en provenance de la cour de l'ancien préventorium),

le remplacement de la palissade en bois au temple

- l'installation d'auges en bois le long de l'artère principale ;

tous ces travaux réalisés en quelques semaines donnent une nouvelle image touristique de Climbach dans l'outre forêt.



Sources DNA



## Le concours interne pour le fleurissement des maisons et des jardins

En 2011, la Commune a organisé, pour la 1ère fois, un concours interne pour le fleurissement des maisons et des jardins. En effet, la commune souhaite mettre un accent sur le fleurissement pour faire de Climbach un village fleuri où il fait bon se promener dans les rues. Car un village embelli par le fleurissement des maisons et dans les jardins qu'ils soient publics ou privés, est un village agréable à vivre. 16 Participants se sont inscrits à ce concours et nous les remercions sincèrement pour leur coopération. Le Jury, de passage le 6 juillet, sous un soleil radieux, a primé les orne-



ments suivants :

### CATÉGORIE « JARDIN » ET CATÉGORIE « MAISON ».

La commune a décerné, lors de la soirée florale un diplôme aux participants et remis aux plus primés

**Madame Katia SCHLICK**



**Mme & Mr Christine et Pascal WUST**



**Monsieur Alain DEBRIS**



**Madame Suzanne LEIDNER**



CATEGORIE « MAISON »

**Madame Angèle Kastner**



**Madame Carine MAISON**



CATEGORIE « JARDIN »

**En 2012, le concours des Maisons et Jardins Fleuris sera bien sûr reconduit mais quelques aménagements y seront apportés.**

**Le concours est aussi l'occasion de mettre en valeur le travail passionné que vous mettez en œuvre pour le fleurissement.**



## CLIMBACH 1371—2011 Les 640 ans de notre village



Le dimanche 6 février, dans une salle communale comble, l'historien du village Marcel Lorentz présenta sur fond vidéo, l'histoire du village depuis 1371 à nos jours dans le cadre du 640<sup>ème</sup> anniversaire de sa première appellation sous la forme de Kleinbach.

Durant 4 heures, il passa en revue cadastre, recensement, urbanisme, anecdotes, etc. fruits de longues et minutieuses recherches avec présentation de photos et plans inédits.

Cette rétrospective complétait le livre « *A la découverte de Climbach - Histoire et Patrimoine* ». Les premières traces écrites remontent à 1371 où Kleinbach est mentionnée comme paroisse de Beinheim et l'origine du nom vient du petit ruisseau (Kleinbachel) qui coule sur un lieu dont la légende fait allusion



à des croyances miraculeuses.

Les premiers recensements dans les années 1800, par la suite nominatifs, permirent de constater que certaines maisons encore existantes aujourd'hui avaient abrité jusqu'à 32 occupants. Métier et nom d'ancêtre expliquent aussi le « Hofnàmmè » donné à certaines maisons et à ses occupants, encore usuel de nos jours.

Cartes postales et publicités en allemand du début des années 1900 vantant les atouts de la cure de Climbach, situaient le village à une altitude de 504 m au lieu des 355 réels.

La dernière partie portant sur des photos, d'avant 1900 à nos jours, de familles, de conscrits, de classe d'écoles, de communiantes, etc. fit réagir de joie certains participants en se reconnaissant, ou de surprise en découvrant le visage d'un aïeul. Avides d'Histoire, les participants ne virent pas passer le temps.

**Source : DNA**





## **Conscrits : Classe de 1946—1966**

De gauche à droite :

Debout : HOERTEL Bernard – KOCHERT René - FUSS Ernest et GASSMANN Francis.

Assis : MULLER Gérard - BAAL Martin – SCHMITT Gérard et URLACHER Emile.

## **Souvenirs d'école 1955– 1956 :**

De gauche à droite :

Au fond : RUFFY Alfred - LORENTZ Gérard – SCHMITT Francine – TUSSING Bernard et MESSMER Joseph.

Au milieu : SCHMITT Jean Louis – URLACHER Hélène – ROTH Edith – RUFFY Jean Claude – KUNTZ Roland – GEBUS Béatrice et TUSSING Daniel.

1<sup>er</sup> rang : LEIDNER Gérard – BAAL André – KOCHERT Marlène – KUNTZ Monique – LORENTZ Roger – KAUSS Lucienne et BIERLING Martine



## **Souvenirs D'école 1969 - 1970 :**

De gauche à droite :

Au fond : SCHMITT Lionel – REEBER Andrée – OHRUH Claude – BARABINOT Anny et SCHWEICKART Christian.

Au milieu : MESSMER Michel – WALTHER Jean Marie – KOCHERT Sabine – WOLF Rémy – LEIDNER Denis et Mme SPRINGER institutrice.

Devant : OHRUH Denis – LORENTZ Antoine – LEIDNER Serge – SCHMITT Anita – MEIER Denise – GEBUS Claudine – FREY Michel – SCHMITT Raymond et MESSMER Clément.

## **Profession de Foi 1956**

De gauche à droite :

Au fond : GRIMM Hélène – ROTH Doris – KUNTZ Hélène et STEINBRUNN Anne.

Au milieu : FABACHER Joseph – LORENTZ Annelise – GASSMANN Agnès et LEIDNER Michel.

Devant : MULLER François – MESSMER Jean Pierre – GASSMANN Roland – SCHOMMER Hubert et LORENTZ Albert.





# 2011 EN IMAGES

## LE 15 JANVIER LES VOEUX DU MAIRE



## LE 8 MAI COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE





**LE 29 OCTOBRE  
VISITE DE MME  
ESTHER SITTLER  
SENATRICE  
DU BAS-RHIN**



**LE 13 JUILLET  
FETE NATIONALE ET  
FETE DES POMPIERS**



**LE 15 MAI  
INAUGURATION  
DE L'ORGUE**



**LE 11 NOVEMBRE : COMMEMORATION DE L'ARTMISTICE**



## 3 DECEMBRE FETE DES PERSONNES AGEES



Les Aînés se sont retrouvés pour leur fête de Noël au restaurant au Cheval Blanc. En présence du diacre Francis Lorentz et des élus, la première magistrate Stéphanie Kochert a eu une pensée pour les personnes absentes avant de faire un petit bilan sur l'année écoulée.

Après le repas, les participants furent invités à une projection vidéo portant sur les 640 ans de la commune et sur le fleurissement du village en 2011. Pour les personnes âgées, c'est toujours émouvant de revoir certaines photos sur la vie locale, l'aspect des rues avant et durant leur jeunesse, de pouvoir faire des comparaisons avec des prises de vue récentes.

Durant l'après-midi, le conseiller général Pierre Bertrand, puis le député Frédéric Reiss, ont passé un moment avec les convives. Les deux élus, tout en présentant leurs vœux de fin d'année, se rejoignent dans leurs interventions pour remercier ces acteurs locaux d'hier.





La fête des écoles a débuté dans les salles de classe avec le passage du père Noël et la distribution de cadeaux offerts par la commune. Toutes les classes, avec leurs enseignants, se sont retrouvées plus tard au foyer communal où les rejoignirent, parents, grands-parents, amis, élus et représentants associatifs.

L'animation débuta tout d'abord avec un duo d'élèves, Salomé Trog en chant et Sacha Kastner à l'accordéon.

Ensuite classe par classe, les enfants chantèrent des airs relatifs à Noël, à la neige et à l'hiver. Le final regroupa tous les élèves avec les traditionnels Mon beau sapin et Petit papa Noël. Un goûter clôtura la fête de l'école.

## 17 DECEMBRE FETE DE NOËL DE L'ECOLE





## Le 10 Décembre

### Marché de Noël et Christkindel Owe

Le tout jeune comité des fêtes, dans un riche décor de sapins et de lumières, a organisé le marché de Noël.

Dans et autour du foyer communal, le public a rencontré peintres et amatrices du bricolage (couture, broderie, bijoux, etc.) et découvrir leurs talents.

Sous le préau, d'autres petites mains proposaient décorations de Noël, peintures sur verre, poteries, articles cadeaux, ainsi que les incontournables bredele et gâteaux.

Autour d'un magnifique sapin et d'un agréable feu de bois, les boissons chaudes trouvèrent preneur et, soupe aux pois, knacks et grillades ont permis de se restaurer.

Un bar à huîtres et la musique des S-P de Wingen rehaussèrent la touche festive du marché. A la tombée de la nuit et les bûches incandescentes allumées, la clameur des enfants annonça l'approche du Hâns Trapp et du Christkindel qui arrivèrent sur une calèche tirée par deux robustes chevaux.

La dame vêtue de blanc se mettait à distribuer des friandises, pendant que le père fouettard partait à la recherche de vilains garnements, mais n'en trouva guère. Malgré le froid qui devenait plus piquant, les nombreux visiteurs s'attardèrent autour des stands, jusqu'à la nuit bien avancée.



Cette tribune, créée voilà un an, permet aux différentes associations de présenter leurs actions réalisées ou à venir. Toutes les associations encore actives sont invitées à y participer. Pour rappel, depuis une quinzaine d'années, la commune met à disposition des salles pour leur fête annuelle et leur activité. Celles-ci sont dispensées de payer un « loyer », l'électricité et le chauffage ; elles bénéficient donc de la gratuité totale de leur local.

La municipalité y voit là une forme de subvention et apporte ainsi son entier soutien à la vie associative. L'équité se devant d'être respectée.



## Le comité des fêtes

Le Comité des Fêtes est la dernière association créée au village. Cette nouvelle institution en liaison avec les autorités municipales, a d'une part, comme attribution d'organiser et de cordonner les manifestations communales ; et d'autre part à gérer les dépenses nécessaires à sa mission et les recettes éventuelles des manifestations par reversement de fonds à la collectivité, en vue de leur affectation à des actions d'intérêt général.

Composition du comité des fêtes : Présidente : Pierrette Schmitt – 1<sup>er</sup> vice-président : Joseph Kauss – 2<sup>ème</sup> vice-président : Catherine Schlick – secrétaire : Anne Da Silva – secrétaire adjoint : Claudine Lorentz – trésorier : Christian Sibert - trésorier adjoint : Maria Messmer – assesseurs : Irène Jautzy, José Da Silva, Anne Mischler et Philippe Wust. Aussitôt née,

l'association a organisé, le 10 décembre dernier dans la cour du foyer communal, son premier marché de Noël ainsi que le Christkindel Owe dont c'était la troisième édition. Le comité des fêtes remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. Je profite aussi de l'occasion pour vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2012.

**La Présidente**

**Pierrette Schmitt**



## Le tennis Club

Le tennis club a organisé en 2011 une marche hivernale avec repas qui a été un franc succès. Au printemps la mise en peinture du court de tennis a permis aux membres de jouer et à l'association de donner des cours aux plus jeunes durant toute la saison. C'est le 5 juin que le court a été officiellement inauguré avec la participation d'élus représentant les communes voisines et les organismes financeurs.

C'est aussi lors de cette journée que les spectateurs ont pu assister à un match d'exhibition de haut niveau. Grâce au soutien des participants aux différentes manifestations, et grâce aux membres actifs passés et présents, le TCC peut aujourd'hui, reverser la participation de la commune. De même, je remercie le Conseil Général et la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg pour l'aide consentie pour la rénovation du court.

Pour l'année 2012, je donne rendez-vous à tous les amis

du TCC à participer à notre prochaine manifestation prévue le 19 février (marche et baeckeofe). Les nouvelles inscriptions débiteront en début de saison prochaine avec changement de clés. L'assemblée Générale du tennis Club aura lieu le vendredi 23 mars à 19h00 au foyer communal, vous êtes déjà tous cordialement invités à la réunion.

**Le Président**  
**Laurent Kieny**





# Le mot des sapeurs pompiers



*De gauche à droite :*

*Debout : Simon Martig—Sylvain Royal—Raphael Hari—Céline Kuntz et Simon Kochert*

*Assis : Fabrice Schreiber—Sophie Schreiber—Thierry Westermeyer et Arnaud Kuntz*

L'année 2011 s'achève sur fond de crise internationale, et l'avenir sera-t-il rose ? Le futur nous le dira.

En ce qui concerne les Sapeurs Pompiers Volontaires une réflexion des instances Européennes vise à remettre notre système de volontariat en question sur le temps de travail. Mais fort heureusement le destin en a choisi autrement.

Grâce à plusieurs acteurs, Fédération National des Sapeurs Pompiers, la commission ambition volontariat et bien d'autres la proposition de loi du député Pierre Morel-A-L'Huissier a été votée à l'unanimité par le parlement le 20 juillet 2011.

La loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 est désormais un texte officiel de la République, relatif à l'engagement des sapeurs pompiers volontaires et à son cadre juridique. Parmi les différentes mesures que contient cette loi, la partie qualifiant l'activité est essentielle, car le volontaire n'est ni fonctionnaire à temps partiel, ni un salarié, mais bien un citoyen qui s'engage librement au service des autres.

C'est cet engagement libre qui est désormais protégé par un cadre juridique particulier. Malheureusement tout ne se joue pas en France avec la loi nationale, mais également au niveau Européen.

En effet le débat sur la qualification juridique du Sapeur Pompier Volontaire n'est encore achevé au niveau de l'UE, avec la fameuse réforme de la directive du 4 Novembre 2003 qui concerne certains aspects de l'aménagement du temps de travail. Nous espérons que les parlementaires européens suivent la même direction et prennent pour modèle la loi française.

A Climbach vos Sapeurs Pompiers sont toujours là et veillent sur votre sécurité. Comme toutes les années, de nombreuses heures ont été passées pour la formation d'avancement, la formation initiale, afin d'être le plus professionnel possible lors de nos interventions.

Les interventions nous les effectuons sur la commune de Climbach en tant que section locale, mais nous intervenons également à Lembach et sur toute L'UT.



En dehors des interventions, les Sapeurs Pompiers de Climbach effectuent également des astreintes sur l'UT de Lembach. Tout cela mis bout à bout comptabilise un grand nombre d'heures que chaque Sapeur Pompier consacre au service d'autrui. Mais comme dit si bien le dicton "Quand on aime, on ne compte pas", nous ne comptons pas le temps que nous sacrifions, car notre engagement est une passion. J'aimerais également remercier les conjoints (es) sans qui rien ne serait vraiment possible

Côté passion, j'aimerais également vous signaler que Pauline DUBOIS et Amélie SCHREIBER se sont inscrites à Niederbronn dans une section de JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers). Après 4 années de formation chez les JSP, leur parcours sera validé après l'obtention du brevet des Cadets. Ensuite elles pourront intégrer, si elles le souhaitent, la grande famille des pompiers. Je lance un appel à tous les jeunes de 12 ans et plus à suivre leur exemple.

Pour finir voici quelques chiffres concernant les interventions de la Section de Climbach :

**2 Secours à personne**

**2 Accidents Voie Publique**

**5 Destructions nids de guêpes/frelons**

**1 Capture animal**

**Soit au total 10 interventions.**

## **Un lieutenant chez les Sapeurs Pompiers de Climbach.**

Le sapeur-pompier Fabrice Schreiber vient d'être promu au grade de lieutenant.

Entré au corps des sapeurs-pompiers de Climbach en mars 1984, il est pompier volontaire puis nommé caporal en mai 1988, sergent en novembre 1990 et adjudant en novembre 1999. Après une formation d'une semaine à l'École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers, puis à l'état-major de Metz et au siège du SDIS à Strasbourg, il a été promu lieutenant le 1er juin 2011.

Comme chef de section, il assure le commandement de la section de Climbach, forte de neuf sapeurs, dotée de deux véhicules (CID et VLI). La section locale est rattachée à l'unité territoriale de Lembach où depuis 2000, Fabrice participe aux astreintes et assure les fonctions de chef de garde et chef de groupe.

La fibre de soldat du feu anime la famille Schreiber à Climbach. En effet c'est le grand-père du jeune lieutenant, Michel Schreiber qui a créé en 1929 le corps des sapeurs-pompiers du village. Le nouvel officier compte aussi sa fille dans son effectif.

Un grand merci à vous également habitants de Climbach qui chaque année venez de plus en plus nombreux à notre fête d'été du 14 juillet nous soutenir. Vous montrez également votre générosité en fin d'année lors de notre passage dans vos foyers avec notre calendrier.

Un grand merci à notre municipalité pour son soutien sans faille tout au long de l'année. Le lien municipalité, Sapeur Pompiers est capital et irremplaçable afin de maintenir un volontariat actif dans les communes. Et comme disait si bien le colonel Vignon de la Fédération Nationale "N'oublions jamais que la qualité première d'un secours est sa rapidité, et que toute compétence technique est vaine sans la proximité qui permet la spontanéité".

Je vous souhaite à toutes et à tous en mon nom et au nom des Sapeurs Pompiers de Climbach de très bonnes fêtes de fin d'année.

**Le Chef de Section  
Lieutenant Fabrice SCHREIBER**

*Pour me contacter :*

16, Route de Soultz 67510 CLIMBACH  
0388942395 / fabrice.schreiber@wanadoo.fr



# L'école de Climbach

## Loto : Carton plein

La soirée du samedi 12 mars 2011 était consacrée au traditionnel Loto de l'école.

On comptait beaucoup de participants dans la salle communale, et parmi eux, de nombreux enfants !

Les parties traditionnelles, parties réservées aux enfants et le loto kardel ont permis aux joueurs de gagner de nombreux lots.

Les bénéfices de cette soirée ont permis le financement des sorties de fin d'année, ainsi que l'achat de petit matériel pour l'école.



*L'équipe enseignante remercie tous les parents bénévoles pour l'organisation de cette manifestation!*

## Classe de découverte

### Découverte du patrimoine et allemand

**Du lundi 7 au vendredi 11 février, les élèves de la classe de Florence Rosio (CE2-CM1) ont passé une semaine riche en apprentissages et émotions, au centre de rencontre A. Schweitzer de Niederbronn.**

Les activités de la semaine étaient axées autour de l'histoire et de l'allemand.

Visite des vestiges gallo-romain de Niederbronn, activités au musée de l'Archéologie, découverte du cimetière militaire allemand, randonnée aux



ruines de la Wasenbourg étaient au programme en début de semaine.

En fin de semaine, une classe allemande (23 élèves du même âge) de Bad-Schönborg était également présente au centre. Nous avons fait des activités avec eux : les élèves étaient répartis en petits groupes et ont réalisé des activités telles que : cuisine, bricolage, capoeira, percussions, ...

Malgré la barrière de la langue, les enfants ont réussi à communiquer avec les enfants allemands, à jouer ensemble, à se faire des amis.

Une semaine très enrichissante et appréciée par les enfants !

La classe avait gardé contact avec la classe allemande : plusieurs lettres ont été échangées au retour de la classe de découverte.



## Fête de l'école

La 2<sup>ème</sup> édition de la Fête de l'école a connu un large succès.

Tout d'abord, les élèves ont pu faire visiter l'école et les différentes salles à leur parents, grands-parents, amis, anciens élèves de l'école, ...

Ensuite, sous un grand soleil, le spectacle a débuté :

Les élèves avaient mis au point divers types de spectacles :

- ◇ Danse hawaïenne et chants pour la classe des maternelles de Mme Dehlinger,
- ◇ Saynètes pour les élèves du CP-CE1 de Mme Weimer,
- ◇ Présentation de pyramides pour les élèves du CE2-CM1 de Mlle Rosio
- ◇ Théâtre et danse sur l'aire de Waka Waka pour les élèves du CM1-CM2 de Mlle Cully et Mme Richert.

Le spectacle s'est conclu avec une démonstration du judo par le judo-club de Lembach, dont fait parti certains élèves de l'école.



## Défilé de Carnaval

L'après-midi du 8 mars était consacré au défilé de Carnaval dans les rues du village.

Enfants et maîtresses se sont pris au jeu et se sont déguisés !

Avant de partir, les élèves des différentes classes ont, tours à tours, défilé devant les autres élèves. Une élection des plus beaux déguisements a été organisée : une sorcière et un cow-boy en étaient les vainqueurs !



# Investissements réalisés en 2011

Budget principal	Dépenses TTC	Subvention
<b>Ecole :</b>		
• Acquisition de 3 tableaux interactifs pour les classes	12 539,52 €	
<b>Mairie :</b>		
• Acquisition d'un défibrillateur à l'entrée de la mairie	2 163,32 €	
<b>Bâtiments communaux</b>		
• Vérification des installations électriques - thermiques dans les bâtiments communaux	3 994,64 €	
• Installation grillages autour de l'école	9 947,26 €	
• Rénovation de différents bâtiments communaux (poses carrelages, stores, renforcement de portes, isolation ...)	16 308,08 €	
• Palissade aux monuments aux morts	4 281,68 €	
<b>Travaux de voirie :</b>		
• Accès à la Maison d'enfants et rue de Wingen	34 574,11 €	
• Création d'un escalier et aménagement autour du terrain multisports et sortie d'école	23 806,82 €	
• Travaux éclairage public : boîtier électrique pour le transformateur	1 284,64 €	
<b>Budget Assainissement</b>	<b>Dépenses TTC</b>	<b>Subvention</b>
• Rue Porche de la Chapelle menant aux vestiges. Les travaux sont terminés, la communauté des communes a pris à sa charge les travaux voirie pour un peu plus de 163 000 € HT, sur lesquels le Conseil Général du Bas Rhin a accordé une subvention de 57 155 €. Le restant des travaux (réseaux d'assainissement et alimentation en eau potable) est laissé à la charge de la commune. Subventionné par le Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.	57 829,89 €	17 100,00 €
• Déconnexion de la fosse septique (foyer communal)	4 127,06 €	
<b>Budget Eau</b>	<b>Dépenses TTC</b>	<b>Subvention</b>
<b>Contrat pluriannuel 2010—2011— 2012—2013</b>		
<b>Programme de 2010</b>		
Installation d'un nouveau réseau d'eau potable		
Nouvelle conduite qui relie la station de pompage au village via le réservoir		
Amélioration de la qualité d'eau et sécurisation quantitative de la distribution :		
• Entre la station de pompage haute et le réservoir		
• Entre Rue du Porche de la Chapelle et le réservoir		
• Entre Rue du Porche de la Chapelle et Rue de Soultz		
• Entre Rue du Porche de la Chapelle et Rue de Wissembourg	343 817,50 €	155 604,87 €



# Les travaux d'eau prévus

Budget eau	Dépenses HT	Subvention
Contrat pluriannuel 2010—2011– 2012—2013	prévues	prévues
Installation d'un nouveau réseau d'eau potable		
<b>Programme 2011</b>		
• Réhabilitation de la station de pompage Dicke Tanne et installation de la télésurveillance	40 500,00 €	5 250,00 € (CG 67) 8 800,00 €
• Réhabilitation de la station de pompage Haute ainsi que le local annexe et installation de la télésurveillance	80 000,00 €	(Agence) 5 306,00 € (CG 67) 8 800,00 €
• Construction d'une station de neutralisation près du réservoir	345 000,00 €	(Agence)
<i>Travaux débuteront au cours de l'année 2012</i>		276 000 € (Agence)
<b>Programme 2012</b>		
Remplacement des anciennes conduites Sécurisation quantitative de la distribution par changement de conduite alimentation dans les rues	230 500,00 €	Les montants des subventions seront notifiés suite à l'assemblée plénière du Conseil Général 67. L'agence Rhin Meuse n'intervient plus sur le renouvellement des canalisations.
• Rue de Bitche		
• Rue de Wissembourg		
• Rue de Soultz : Rue de Wissembourg/Rue du Porche		
• Rue de Soultz : Rue des Prairies/et sortie village		
<b>Programme 2013</b>		
Sécurisation quantitative de la distribution par changement de conduite alimentation dans les rues	221 000,00 €	idem
• Rue de Wingen		
• Rue de la Hardt		



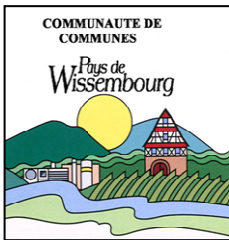
Nouvelle conduite à la sortie de la



Au réservoir :

La nouvelle conduite de gauche alimente le village.

La nouvelle conduite de droite remonte l'eau en provenance de la station de pompage.



# LE PLU INTERCOMMUNAL



## Réfléchir ensemble au développement de notre territoire

Par délibération du 20 décembre 2010, le conseil communautaire a décidé d'engager la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes membres et de les transformer en **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**.

### Pourquoi un nouveau document d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de Communes ?

#### Intégrer les évolutions de la réglementation

La loi "Engagement National pour l'Environnement" dite loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010.

Elle a modifié le code de l'urbanisme et prévoit que lorsqu'une Communauté de Communes est chargée de son élaboration, le PLU couvre l'intégralité du territoire.

Les élus ont souhaité anticiper l'obligation réglementaire qui en résulte pour disposer d'un document à jour.

#### Réfléchir ensemble au développement de l'habitat sur le territoire

Un PLU intercommunal intègre des réflexions plus avancées sur le développement de l'offre en logements sur le territoire : combien ? où ? pour quelle population (les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en difficultés) ? dans le souci d'une répartition équilibrée entre les communes.

#### Mieux prendre en compte les objectifs de gestion économe du foncier et de l'énergie

Chaque année dans le Bas-Rhin, plus de 500 ha sont distraits des espaces agricoles ou naturels pour être urbanisés.

Pour limiter la consommation foncière, il appartient à chaque collectivité de mieux gérer l'espace. Le PLU est l'outil adapté pour ce faire.

Autre objectif important, l'économie d'énergie nécessite de se doter de règles de construction adaptées.

La démarche de PLU intercommunal permet de réfléchir et décider ensemble sur des choix de développement partagés.

### Un PLU intercommunal, c'est quoi ?

#### ...mais le PLUi est avant tout...

Un outil de gestion de l'usage des sols...

Le PLUi définit les droits à construire de chaque parcelle. Il constitue le cadre d'instruction des permis de construire et des permis d'aménagement.

...l'expression d'un projet intercommunal

Le PLUi s'appuie sur un véritable **projet intercommunal** pour dessiner le territoire de demain. Il s'élabore à partir d'une analyse des forces et faiblesses du territoire à l'échelle de chaque commune mais également à l'échelle intercommunale permettant ainsi d'identifier les enjeux en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement, d'habitat, de transports, d'équipements et de services et de fixer des objectifs pour l'avenir.

...mais aussi...

...un projet partagé avec les habitants

grâce à

- une **information**, dans les bulletins municipaux et le journal intercommunal
- la mise à disposition d'un **registre de concertation** en mairie et au siège de la Communauté de Communes, pour consigner les questions, remarques, avis et suggestions
- des **réunions publiques** pour présenter l'état d'avancement de l'étude et répondre aux questions





## De quoi se composera le PLU intercommunal ?

DOCUMENT EXPLICATIF	DOCUMENT POLITIQUE	DOCUMENT REGLEMENTAIRE	DOCUMENT INFORMATIF
<p><b>RAPPORT DE PRESENTATION</b> Diagnostic territorial Etat initial de l'environnement Justification des choix Evaluation des incidences</p>	<p><b>PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES</b></p>	<p><b>TRADUCTION REGLEMENTAIRE</b> Plan de zonage Règlement Orientations d'aménagement et de programmation</p>	<p><b>ANNEXES</b></p>
<p>Le rapport de présentation comprend un diagnostic détaillé du territoire permettant d'en identifier les enjeux, d'expliquer les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.</p>	<p>Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime le projet général de la Communauté de Communes en matière d'aménagement et d'urbanisme ; il répond aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.</p>	<p>La traduction réglementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires : les plans de zonage, qui partagent le territoire de chaque commune en zones (les plans actuels seront mis à jour et adaptés au projet intercommunal), le règlement particulier à chaque zone, les orientations d'aménagement et de programmation qui précisent les objectifs en matière de logement et les projets sur certains secteurs.</p>	<p>Les annexes comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations reportées pour information dans le PLUi comme les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'eau potable et d'assainissement ;</p>

## Quelles sont les problématiques abordées dans le PLUi ?

L'élaboration d'un PLU intercommunal amène les élus à aborder diverses questions :

Comment habite-t-on le territoire ?

Où travaillent les habitants ?

Quelles sont les spécificités des communes ?

Quels éléments forgent l'identité ?

Quels sont les risques et les nuisances ?

toire ?

Comment s'y déplace-t-on ?

Quel type d'agriculture y est pratiqué ?

Quel est le patrimoine bâti ou naturel valorisable ?

Qu'est-ce qui fait le cadre de vie ?

Quelle dynamique démographique connaît le territoire ?



### LES ÉLUS

Les **élus** ont l'initiative et la responsabilité de la conduite de l'élaboration y compris des modalités de concertation. Ce sont eux qui ont le pouvoir de décision sur les



### LES BUREAUX D'ETUDES

Deux bureaux d'études ont été retenus pour accompagner les élus et élaborer les pièces du dossier



### LA POPULATION

La **population** est associée à la démarche d'élaboration du PLU dans le cadre de la concertation. Il n'y a pas de cadre imposé à cette concertation, les



### LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Les **personnes publiques associées** – le regard institutionnel : certaines institutions sont associées à l'élaboration du document (l'Etat, le SCOTAN, la Région et le

## Quand les habitants peuvent-ils s'impliquer ?

Décembre 2010	Juillet 2011 – Fin 2012	Début 2013	Été 2013	Fin 2013
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	ETUDES	ARRET DU PLU EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE	ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION DU PLU EN CONSEIL MUNICIPAL

Affichage en mairie et au siège de la CCPW et insertion dans la presse



Registres disponibles : les habitants peuvent s'y exprimer. Des réunions publiques sont prévues



Bilan de la concertation

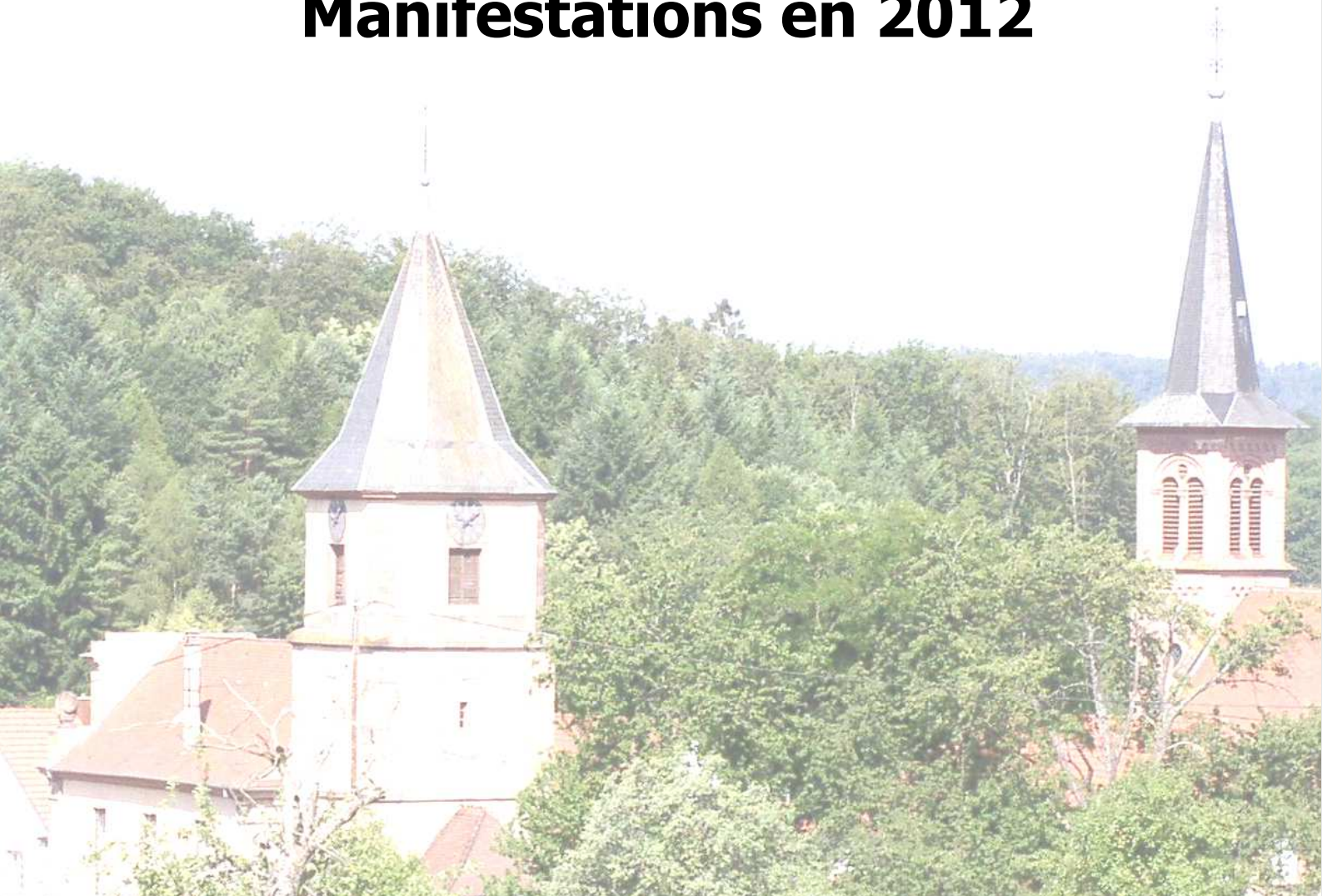


Les habitants peuvent rencontrer le commissaire enquêteur ou lui écrire



Le PLUi servira de référence à l'instruction des permis de construire

# Calendrier des Fêtes et Manifestations en 2012



Date	Evènement	Association
Samedi 14 janvier	Les vœux du maire—18h00	Foyer communal
Dimanche 22 janvier	La cochonnaille	Country Club
Dimanche 19 février	Marche Hivernale et après midi récréative	Tennis Club
Samedi 17 mars	Soirée du loto	Ecole primaire
Dimanche 15 avril	Fête inter paroissiale	Les Paroisses
Dimanche 24 juin	Office au Porche de la Chapelle	Conseil de Fabrique
Mardi 26 juin	Fête d'été	Ecole primaire
Vendredi 13 juillet	Fête des Sapeurs Pompiers	Amicale
Dimanche 9 septembre	Marche et après midi récréative	Country Club
Dimanche 23 septembre	Fête du Cheval	Ranch Wolfsmat
Samedi 1er décembre	Marché de Noël et Christkindel Owe	Comité des fêtes
Samedi 8 décembre	Fête des personnes âgées	Commune de Climbach

